

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

ASSAINISSEMENT - CONTRAT TERRITORIAL EAU (CTE) GUIRANDE, COURANCE, MIGNON - PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2028 DU SMBVSN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Titulaire absent excusé :

Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

ASSAINISSEMENT - CONTRAT TERRITORIAL EAU (CTE) GUIRANDE, COURANCE, MIGNON - PROGRAMME D'ACTIONS 2023-2028 DU SMBVSN

Monsieur **Marcel MOINARD**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a créé, avec 7 communautés de communes des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) le 1^{er} janvier 2020, pour assurer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président du SMBVSN a proposé à la CAN de valider et de financer le programme d'actions GEMAPI du Contrat Territorial Eau (CTE) Guirande, Courance, Mignon 2023-2028 pour son territoire. Ce CTE concerne des communes situées sur 2 régions, 2 départements et 4 intercommunalités, dont la CAN.

Le CTE a pour objectifs :

- L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource (ex : amélioration de l'hydrologie des milieux) ;
- La restauration des milieux aquatiques (ex : restauration d'une dynamique fluviale plus naturelle, restauration de continuité écologique) ;
- La préservation et la restauration des réservoirs de biodiversité (ex : maintien et amélioration des capacités d'accueil pour les espèces patrimoniales, valorisation de zones humides fonctionnelles) ;
- L'amélioration de la qualité des eaux superficielles (ex : réduction du transfert et transit des particules et des polluants vers les cours d'eau) ;
- La sécurité des biens et des personnes (ex : réduction de l'aléa inondation par des actions de type « solutions fondées sur la nature »).

Les principales actions de ce programme sont les suivantes :

- Travaux de recharges morphologiques, renaturations lourdes sur lit mineur (ex : reméandrage, remise en fond de talweg) ;
- Projets pilotes sur tête de bassin ;
- Etudes (ex : étude du fonctionnement hydraulique et hydrologique du Marais de la Gorre – Amuré, Le Bourdet) ;
- Acquisitions foncières (zone humide du Vendrain, parcelles en zones humide le long du Mignon, etc.) ;
- Suivi, évaluation et bilan.

Le coût global du CTE Guirande, Courance, Mignon est évalué à environ 3 065 000 € TTC pour 6 ans. Le financement des actions relevant des CTE est territorialisé. En conséquence, déductions faites des subventions (Agence de l'Eau, Département et Région Nouvelle-Aquitaine – total : environ 71 %) et participation des autres EPCI (pour leurs propres actions territorialisées de ce CTE), le coût global de ce programme d'actions pour la CAN s'élèverait à 685 000 €. La charge annuelle à financer pour ce CTE serait de l'ordre de 115 000 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'actions et le financement du CTE Guirande, Courance, Mignon 2023-2028 présentés par le SMBVSN pour les communes concernées sur le territoire de la CAN ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Marcel MOINARD

Délégué du Président